

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Lundi 16 janvier 2023**

Date de la convocation : 10/01/2023

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, Riac, Yvon et Mesdames Bruand, Dupont, Daubias, Gérard, Rocheteau et Saison = 11

Pouvoirs :

1 pouvoir (Mr Furcy représenté par Mme Daubias)

Votants : 12

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

-
- **PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2022 :**
 - **Observation : Mme Dupont demande de justifier l'avis défavorable du point CESU :**
 - **Extrait du PV 28/11/2022**
 - *"Mr le Maire présente au conseil un support sur le dispositif CESU, une demande lui a été faite par un parent d'élève pour paiement de la garderie périscolaire ; il informe que les frais de gestion et de prestations d'affiliation CESU, à la charge de la collectivité, sont très importants et ont fortement augmenté. Le conseil, après en avoir délibéré, n'est pas favorable à ce dispositif."*

Objet : Honoraires permis d'aménager – Lotissement de l'Aubépine.

Délibération n°160123-01

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, adjoint, il rappelle que par délibération du 05/07/2021, la commune autorisait la modification du permis d'aménager du lotissement de l'Aubépine.

Il rappelle également qu'un avis favorable de Mayenne Habitat a été émis le 11 mai dernier, afin de réaliser quatre logements sociaux au sein du lotissement de l'Aubépine.

Il rappelle également que par délibération du 27 juin 2022, le conseil municipal décidait de retenir le bureau d'étude Plaine Etude de Laval pour les missions de maîtrise d'œuvre (mission de réflexion et de travaux de réseaux modificatifs)

Il explique, qu'après consultation du service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Sabolien, il est nécessaire de déposer un nouveau permis d'aménager, pour l'ilot Mayenne Habitat et pour les 5 nouvelles parcelles. Il présente une proposition d'honoraires pour élaboration du permis d'aménager pour 3 500€ HT.

Après échange sur le projet de réaménagement, Mr le Maire propose de retenir la proposition d'honoraires pour élaboration du permis d'aménager de ce projet pour la somme de 3 500€ HT. (voir plan joint)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et une abstention,

- Décide de retenir la proposition d'honoraires du bureau d'étude Plaine Etude pour Elaboration du permis d'aménager, pour un total de 3 500€HT.(selon devis du 06/01/2023).
- Autorise Mr le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à ce projet.

Objet : Offre cinéma.

Délibération n°160123-02

Mr le Maire donne la parole à Mr Lamy, adjoint, il explique qu'une proposition a été reçue en mairie de la part du cinéma Confluences de Sablé sur Sarthe : Offre « ciné vacances » :

Cette offre cinéma est un partenariat entre le cinéma et les mairies, pour proposer une place de cinéma à 2€ aux enfants, jeunes etc... du 11/02/2023 au 23/02/2023. Ce partenariat vise à soutenir la culture, faire

